

COMPTE RENDU

Conseil Communautaire du 28/04/2016 à 19h

Salle polyvalente - Mirabel et Blacons

Date de convocation : 20 avril 2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Présents : Marie-Pascale ABEL-COINDOZ ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Vincent BEILLARD ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; Danielle BORDERES ; François BOUIS ; Anne Marie CHIROUZE ; Audrey CORNEILLE ; Marie Christine DARFEUILLE ; Véronique DJEFFAL ; Agnès HATTON ; Philippe HUYGHE ; Thierry JAVELAS ; Laurent JEGOU ; Jean-François LEMERY ; Yvan LOMBARD ; Gilles MAGNON ; Maryline MANEN ; Jean Marc MATTRAS ; Franck MONGE ; Jean Pierre POINT ; Béatrice REY ; Frédéric TEYSSOT ; Paul VINDRY.

Excusés : Samuel ARNAUD ; Jean Christophe AUBERT ; Laurent BOEHM ; Gisèle CELLIER ; Caryl FRAUD ; Céline GEORGEON ; Serge INCHELIN ; Joël MANDARON ; Hervé MARITON ; Hélène PELAEZ BACHELIER ; Marie-Jo PIEYRE ; Loïc REYMOND ; Valérie ROCHE ; Susanne TEN VELDE.

Pouvoirs : Samuel ARNAUD à Véronique DJEFFAL ; Laurent BOEHM à Danielle BORDERES ; Gisèle CELLIER à Yvan LOMBARD ; Caryl FRAUD à Béatrice REY ; Céline GEORGEON à Jean Marc MATTRAS ; Joël MANDARON à Gilles MAGNON ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Hélène PELAEZ BACHELIER à Vincent BEILLARD ; Marie-Jo PIEYRE à Denis BENOIT ; Loïc REYMOND à Anne Marie CHIROUZE ; Valérie ROCHE à Audrey CORNEILLE.

Election secrétaire séance : Jean Pierre Point.

Le Président demande si des questions diverses seront exprimées. Trois propositions sont formulées :

- **Marie-Pascale ABEL-COINDOZ** voudrait savoir pourquoi des réunions sur le centre aquatique sont organisées dans tous les conseils municipaux et si, à ce jour, le Président a des informations sur les coupes budgétaires de la Région liées à la fin du CDDRA.
- **Jean Marc MATTRAS** voudrait qu'une information lui soit donnée sur les travaux entrepris à la piscine intercommunale de Crest

I. Validation du compte rendu du 17 mars 2016

Franck MONGE aimerait que l'on change dans la phrase, « **Franck MONGE** explique qu'un partenariat avec l'Office de Tourisme de Die est en cours de réflexion pour ouvrir un point d'accueil sur Vercheny à la Cave UJVR. », le mot UJVR par la Maison de la Clairette.

Le Conseil Communautaire autorise à la majorité de ses membres moins 1 abstention le changement du mot « UJVR » par celui de « maison de la clairette » à ce compte rendu.

Thématique Economie

2. Présentation et validation de l'AVP de la ZAC du Pas de Lauzun

Béatrice Rey, Vice-présidente à l'économie rappelle que le groupement représenté par l'entreprise SED a été mandaté pour la réalisation des études d'aménagement et la procédure de réalisation de ZAC.

L'esquisse a été présentée en COFIL fin janvier 2016, puis en commission et Bureau en février 2016. Il s'agit de valider les principes d'aménagement proposés dans le cadre de cet AVP (cf. plans et document de présentation) et le budget tels que présentés en annexes.

Le budget total des aménagements proposés s'élèvent à 1 612 000 euros.

Le calendrier de réalisation

- Lancement de la procédure de ZAC avec le dossier de création et la phase de concertation : fin mars (délibération en CC du 17/03/16).
- Commercialisation des parcelles : à partir de l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC : soit à partir d'octobre 2016 (approbation du PLU de Aouste, nécessaire prévue en juin / juillet 2016).
- Démarrage des travaux envisagés : début 2017.

Messieurs Kehrwiller et Viot présentent l'AVP du Pas de Lauzun pour un budget de 1 612 000 € avec un départ des travaux prévus pour le début d'année 2017.

Jean Marc MATTRAS s'interroge sur les eaux pluviales qui sont prévues à hauteur de 2 200 m³. Il voudrait savoir pourquoi il n'est pas prévu d'avoir une infiltration à chaque parcelle.

Le bureau d'étude répond que le projet est basé sur 50 % de rejet dans le réseau public et 50 % sur la parcelle. Les études de sols consolideront cette proposition.

Jean Marc MATTRAS souligne que le problème existe déjà dans le lotissement qui se situe en face de la ZA et qu'il faudrait peut-être jumeler les réseaux.

Le bureau d'étude répond que l'eau descend vite car, en effet, il y a une pente. D'après le plan projeté : au pied de la montagne, situé au sud de la zone, il est prévu un ravin pour recueillir les eaux pluviales qui sont amenées ensuite vers la zone de stockage au nord de la ZA. Une étude de perméabilité est également prévue prochainement.

Jean Marc MATTRAS remarque que deux fourreaux sont prévus pour les réseaux secs. Il demande si France Télécom et la fibre ne peuvent pas être regroupés ensemble.

Le bureau d'étude répond qu'ils ont prévu ces deux fourreaux par rapport aux préconisations des deux prestataires. Il souligne également que dans les zones existantes, ADN se déploie avec les réseaux existants. Par contre, pour les futures zones, ADN préfère avoir un fourreau uniquement pour la fibre.

Jean Marc MATTRAS demande si pour l'éclairage public il est prévu une temporisation de l'éclairage par une horloge notamment et quelles sont les prévisions pour les ampoules.

Le bureau d'étude atteste que les ampoules seront toutes des LED, qu'il est en cours de discussion avec le SDED pour rajouter l'installation d'une horloge, qui rentrera dans les « 5 % d'imprévu », qui sont sur le devis.

19h40 : arrivée de Danielle Borderes.

Jean Marc MATTRAS constate que les compteurs d'eau potable ne sont pas prévus.

Le bureau d'étude répond que les compteurs pourraient être en partie pris en charge par la CCCPS. Les futurs acquéreurs en seront avertis.

Marie-Pascale ABEL-COINDOZ est surprise que les habitations soient encore sur les plans, car elle pensait que la démolition était faite.

Béatrice REY explique que les négociations sont en cours. La démolition est bien prévue au budget.

Le Président souligne que la Sté Vicat a laissé « courir » de nouveau un bail pour 6 ans. La Sté Vicat doit les rencontrer très bientôt avec la CCCPS afin de trouver une solution pour leur départ. Par contre, dans le découpage des lots, où se trouvent encore les habitations, il a bien été prévu les mêmes prestations que pour les lots aux alentours.

Agnès HATTON s'interroge sur le passage des camions qui vont aller directement sur la parcelle qui appartient à Vicat.

Le Président explique que la Sté Vicat cède à la CCCPS 4,7 ha à l'euro symbolique. En contrepartie, il faut amener tous les réseaux à leur parcelle. La Sté Vicat n'est pour le moment pas certaine d'occuper elle-même le terrain. Elle pense aussi faire une ZA et elle est en pourparlers avec la Sté Liotard.

Le bureau d'étude informe que les voiries ont été étudiées pour assurer un passage important et régulier, c'est-à-dire que la largeur et l'épaisseur de la route sont prises en compte dans cet AVP.

Frédéric TEYSSOT voudrait connaître le prix du m².

Béatrice REY annonce que le prix devrait être aux alentours de 30 € du m².

Marie-Pascale ABEL-COINDOZ est surprise que la Sté Vicat garde une parcelle. Elle demande également si un accord a été signé entre les deux parties sur le prix du m² car il peut y avoir concurrence.

Le Président rappelle que cela fait 25 ans que cette zone est en friche. Un accord vient d'être pris sur la moitié du tènement. La CCCPS commercialisera la ZA avant la Sté Vicat. De plus, elle ne pourra avoir les aides publiques obtenues par l'intercommunalité qui ont permis un tel prix au m².

Jean Marc MATTRAS trouve qu'il est dommage de mettre des trottoirs en stabilisé, il pense que cela ne va pas tenir dans le temps.

Le bureau d'étude explique que les trottoirs en béton sont imperméables et beaucoup plus coûteux.

Béatrice REY souligne qu'il fallait aussi préserver le paysage et l'insertion esthétique de cette zone.

Maryline MANEN est d'accord avec le Bureau d'étude et pense qu'il faut garder un prix compétitif pour attirer des entreprises.

Laurent JEGOU demande où sera l'emplacement des CSE.

Le bureau d'étude répond qu'ils seront à l'endroit actuel des colonnes de tri. Cet endroit sera réaménagé pour accéder aux CSE en toute sécurité, ainsi que pour le ramassage des CSE par le camion de collecte.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres l'Avant-Projet d'aménagement de la ZAC du Pas de Lauzun, autorise le Président à engager la suite des opérations et à signer tous les actes afférents à ces décisions.

Thématique développement local/ contrats territoriaux

3. Présentation de l'équipe LEADER

La parole est laissée à Pierre Morand, animateur LEADER, et Ariane Avon, gestionnaire LEADER, pour une présentation succincte de leur mission (power point en pièce jointe).

Paul VINDRY rappelle que ce programme LEADER est complémentaire avec le programme CDDRA. La Région a annoncé l'arrêt du CDDRA, les dossiers engagés ultérieurement seront assurés jusqu'en 2017.

Le Président demande comment va se faire le montage des dossiers suite à l'arrêt du CDDRA.

Pierre MORAND explique que le montage des dossiers se fera au coup par coup. Car lui-même ne connaît pas la suite que la Région va donner au CDDRA. Néanmoins, il précise qu'un co-financement public est indispensable pour obtenir des fonds LEADER.

Jean Pierre POINT demande quels sont les projets engagés pour le moment.

Pierre MORAND évoque l'étude sur les niches d'activités, l'arboriculture et d'autres projets en agriculture également.

Marie-Pascale ABEL-COINDOZ explique que suite à une réunion avec Antonin Delisle de la Région, il lui a confirmé l'arrêt du CDDRA donc l'arrêt du co-financement de la région pour le projet Chanvre.

Le Président répond qu'il n'a pas d'informations sur le sujet à ce jour.
Il remercie Ariane et Pierre pour leur présentation.

Thématique Economie

4. Interventions de professionnels pour l'animation des acteurs économiques

Béatrice Rey, Vice-présidente explique que :

- l'animation du tissu économique envers les entreprises du territoire est une des actions phare de la CCCPS,
- la CCCPS s'engage dans la réalisation de petits déjeuners dédiés aux entreprises, avec à chaque évènement, le traitement d'une thématique précise qui répondra à une de leur problématique quotidienne.

Pour chacun de ces évènements, la CCCPS souhaite être accompagnée par des intervenants spécialisés, vecteur de valeur ajoutée pour les dirigeants.

L'animation du tissu économique est indispensable afin de connaître les entreprises, référencer leurs besoins et répondre à leurs attentes.

Cette connaissance fine de ces acteurs permet, de fait, de mieux cibler les politiques économiques sur les années à venir.

Objectifs des petits déjeuners :

- faire connaître le rôle de la CCCPS et les services dédiés aux entreprises,
- permettre aux entreprises de se connaître et mailler le tissu économique local afin de tendre vers des synergies,
- répondre aux attentes et aux besoins des entreprises en faisant intervenir des professionnels sur les sujets de la transmission d'entreprises, les aides au développement, la RH, la formation, les réseaux sociaux comme vecteur de développement... (les sujets pourront être complétés/remplacés suivant la demande des entreprises),
- apporter une prestation de qualité avec un animateur expert.

Le nombre de petits déjeuners budgétisés sur l'année 2016 est estimé à 4, sous format d'une heure afin de garantir une bonne participation des dirigeants sans les sur-solliciter.

Pour chacune de ces prestations, des consultants spécialisés seront missionnés pour proposer des interventions expertes, gage de qualité et d'efficience pour répondre aux besoins des participants.

Plan de financement

| DEPENSES | Dépenses totales TTC | Dépenses subventionnables TTC | RECETTES | Montant éligible | Taux de subvention appliqué | Montant en € |
|---|----------------------|-------------------------------|-----------------------------|------------------|------------------------------------|----------------|
| Consultants | 4 000 € | 4 000 € | Région Auvergne Rhône-Alpes | 4 250 € | 50 % des dépenses éligibles Région | 2 125 € |
| Petits déjeuners (non éligibles Région) | 500 € | 0 € | | | | |
| Locations de salles | 250 € | 250 € | | | | |
| | | | Autofinancement CCCPS | 4 750 € | 55 % | 2 625 € |
| Total | 4 750 € | 4 250 € | Total | | | 4 750 € |

François BOUIS trouve que la somme de 4 000 € pour 4 petits déjeuners est élevée.

Béatrice Rey répond que c'est un prévisionnel. Dans cette somme, il faut compter l'intervention de la personne, le temps de préparation et les déplacements qui constituent souvent un prix global

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité de ses membres le Président à solliciter la subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes et de signer tous les actes afférents à cette décision.

Thématique Sport

5. Les nouvelles manifestations sportives

Le Président explique que dans le cadre de sa compétence sport depuis 2014, nous pouvons accorder une subvention dans un objectif de promotion, d'animation des événements sportifs et de soutien des manifestations sportives de rayonnement départemental, régional, national ou international dont voici les critères :

- l'envergure territoriale de la manifestation,
- le nombre de participants,
- la durée de l'évènement.

La CCCPS a alloué sur son budget 2016 un montant de 1 500 € pour aider financièrement trois nouvelles manifestations sportives (soit un budget de 500 € par manifestation).

La commission sport propose d'allouer une subvention de 500 € aux deux manifestations suivantes :

- la Fête de la Drôme – Out Door & Cie – 500 €,
- le match de Gala Saint Vallier / Fos sur Mer – USB Basket Crest/Saillans – 500 €.

Vincent BEILLARD explique que lors de la Commission Sport, deux autres dossiers ont été évincés car ils ne répondaient pas aux critères de sélection. Pour ce qui est du match de gala de l'USB Basket Crest/Saillans, il pense que si la CCCPS répond favorablement à cette demande, cela va inciter beaucoup d'autres clubs à faire la même demande.

Agnès HATTON est d'accord avec M. BEILLARD surtout que le club va faire payer l'entrée aux spectateurs et cela va lui permettre de faire des bénéfices. Ces matchs de gala sont organisés pour les personnes du territoire et particulièrement pour les personnes adhérentes aux clubs. Il n'y a aucune retombée économique et encore moins une découverte du territoire.

François BOUIS souligne que la commune de Crest verse déjà une subvention pour ce match de gala. Il demande aussi à la CCCPS de coordonner toutes ces subventions.

Le Président répond qu'il ne s'agit pas de coordonner les subventions de la CCCPS mais de clarifier ses compétences. Ainsi, il précise que sont compris l'entretien des équipements sportifs et de l'aide à des manifestations sportives de rayonnement départemental, régional, national ou international.

Denis BENOIT voudrait que l'on recentre les aides sur les manifestations sportives qui promeuvent le territoire de la CCCPS. Il est d'accord avec le Président sur le fait de clarifier les compétences de l'intercommunalité.

Le Conseil Communautaire :

- **octroie à l'unanimité de ses membres la subvention pour la Fête de la Drôme – Out Door & Cie de 500 €,**
- **n'octroie pas à la majorité de ses membres avec 17 voix contre, 13 voix pour et 6 abstentions la subvention pour le match de Gala Saint Vallier / Fos sur Mer – USB Basket Crest/Saillans,**
- **autorise le Président à signer les actes afférents.**

6. Sentez-vous sport : lancement de l'action

Le Président explique que la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, en association avec la ville de Crest, renouvelle l'opération nationale « Sentez-vous Sport » les 9 et 10 septembre 2016.

L'objectif cette année est de mobiliser plus de flux, que la précédente année tout en maintenant le format de l'édition 2015. En ce sens, il est proposé d'allier l'évènement au Forum des Associations de la ville de Crest, cela dans le but de ne pas mobiliser plusieurs fois les habitants, les associations et les structures sportives du territoire. La ville de Crest propose que des associations du territoire intercommunautaire qui souhaiteraient participer au Forum des associations fassent la demande en Mairie.

Voici le planning proposé pour cette édition :

- **Vendredi 9 septembre 2016**

20h30 : conférence

- **Samedi 10 septembre**

9h30 - 12h00 : ateliers

14h00 – 17h00 : activités découvertes – initiations

17h00 : apéritif tonique

Concernant la répartition des tâches et en tant que co-organisateur, il est proposé de faire comme suit :

- la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans : tâches administrative et financière de l'opération + organisation de l'apéritif tonique + point presse,
- la ville de Crest : communication + animation des réunions,
- Flore & Sens : organisation de la conférence.

Pour le thème de la conférence du vendredi soir, la Commission propose d'aborder le sujet du « Sport au fil des âges » en abordant les points suivants :

- comment favoriser l'accès aux activités sportives à tout âge ?
- comment pérenniser la pratique d'une activité physique et sportive à tout âge ?

Le budget alloué et budgétisé pour cette opération par la CCCPS est de 1 500 €.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité moins une abstention le lancement de l'action, autorise le Président à signer les actes afférents et à demander des subventions à la Région et au Conseil Départemental.

7. Demande de subvention au titre du Conseil Départemental de la Drôme pour les travaux de mise aux normes et d'accessibilité du gymnase Soubeyran

Le Président explique qu'une délibération avait été prise pour demander les financements dans le cadre de la DETR. Il s'avère que le conseil départemental accepte de financer à hauteur de 20 % les travaux. Le nouveau plan de financement est le suivant :

| DEPENSES | Dépenses totales en € HT | Dépenses subventionnables en € HT | RECETTES | Taux de subv° (%) | Montant en € en HT |
|-----------------|--------------------------|-----------------------------------|------------------------|-------------------|--------------------|
| MOE | 5 900,00 € | 5 900,00 € | DETR 2016 | 25% | 23 765,77 € |
| Signalétique | 1 900,00 € | 1 900,00 € | | | |
| Menuiseries | 24 904,96 € | 24 904,96 € | | | |
| Cloisonnement | 13 900,00 € | 13 900,00 € | | | |
| Carrelage | 7 600,00 € | 7 600,00 € | | | |
| Plomberie | 9 190,00 € | 9 190,00 € | | | |
| Serrurerie | 1 200,00 € | 1 200,00 € | | | |
| Equipement | 4 250,00 € | 4 250,00 € | CD 26 | 20% | 17 942,61 € |
| Mobilier | 1 000,00 € | 1 000,00 € | | | |
| Gros oeuvre | 3 650,00 € | 3 650,00 € | | | |
| Electricité | 8 068,10 € | 8 068,10 € | | | |
| Plafonds | 5 800,00 € | 5 800,00 € | | | |
| Peinture | 7 700,00 € | 7 700,00 € | | | |
| | | | Autofinancement | 55% | 53 354,68 € |
| TOTAL | 95 063,06 € | 95 063,06 € | TOTAL | 100% | 95 063,06 € |

Le Président indique également que ces travaux nécessiteront la fermeture des vestiaires et qu'il est prévu que ces travaux soient effectués à la fin de l'année. Le gymnase Soubeyran aura donc bénéficié depuis 2014 de travaux conséquents : nouvel éclairage LED de la Salle, couverture du local rangement du Basket, réfection des peintures de la Salle d'Haltérophilie, changement des portes de secours, et en fin d'année mise aux normes accessibilité (avec changements de portes d'entrée) et réfection totale des vestiaires

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres cette demande de financement et autorise le Président à signer tous les actes afférents à cette décision.

Thématique Social

8. Demande de subvention d'investissement 2016 – Pôle Social

Lors du budget, des dépenses ont été inscrites ainsi que des recettes afin de satisfaire aux besoins de la CCCPS en matière d'investissement de matériel, d'aménagement des services et rénovation des structures petite enfance, enfance et jeunesse du territoire de la CCCPS.

Les établissements et les services concernés sont :

- le RAM CCCPS (Antennes de Piégros la Clastre et Crest),
- la micro-crèche intercommunale à Piégros-la-Clastre,
- le multi-accueil le « Petit Bosquet » à Crest,
- le multi-accueil « Les Tchoupinets » à Aouste-sur-Sye,
- le multi-accueil « Les P'tits Bouts » à Saillans,
- l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement CCCPS à Crest et Saillans.

Cet investissement va permettre par le biais d'achat de matériel, par l'aménagement et la rénovation des locaux, un renforcement de l'accueil et de prise en charge du public dans sa globalité en fonction

des besoins repérés. C'est aussi un moyen de renforcer le travail en réseau et d'équipe pour les services du territoire de la CCCPS.

Le but étant d'améliorer la qualité d'accueil des enfants et des jeunes dans les structures et services et en assurer la sécurité.

Cette demande d'investissement permettra :

- d'améliorer l'accueil du public sur le site du Bosquet (ALSH CCCPS – RAM CCCPS – Multi-accueil « Le Petit Bosquet » – LAEP Tiss'Âges – ZIMBOUM 26) : par l'investissement de mobilier et de nouveaux tapis en vue de l'aménagement de la salle ; mais aussi, par l'investissement de matériels pédagogiques et ergonomiques afin de permettre aux services d'accueillir le public dans de meilleures conditions, avec du matériel adapté,
- de permettre et d'améliorer l'accueil du public sur le site de Saillans (ALSH CCCPS) : par le déplacement de l'algéco sur un terrain de la CCCPS (stade de foot de Saillans) et son aménagement par l'investissement de mobilier et matériel informatique,
- d'améliorer l'accueil du public sur le site de Ste Euphémie et lors des séjours (ALSH CCCPS) : par l'investissement d'électroménagers et de tentes,
- d'investir dans du matériel afin de remplacer l'ancien au vu de sa vétusté,
- de rénover les locaux des services au vu de leur vétusté : par des travaux de peintures dans les multi-accueils de la CCCPS,
- d'impulser le travail en réseau entre les services : par le biais de « malles mutualisées » et permettre au public des structures de bénéficier d'un plus large panel de prestations.

Marie Christine Darfeuille, Vice-présidente au social, rappelle que ces investissements s'inscrivent dans les orientations politiques et stratégiques du territoire notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et du projet pédagogique des structures et services de la CCCPS au profit des familles (parents et enfants-jeunes) et des professionnels de la CCCPS (employés de la CCCPS – RAM, micro-crèche et multi-accueil, ALSH et assistants maternels) et que ces sommes ont été budgétisées.

**TABLEAU FINANCIER – DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2016
POLE SOCIAL**

| SERVICES | DESIGNATION | Prix HT TOTAL | RECETTES | Taux de subv° (%) | Montant en € en HT |
|---|--|--------------------|--------------|-------------------|--------------------|
| Commun Famille Pôle Social | Malles à jeux mutualisées | 833,99 € | | | |
| | Tapis gymnastique "Espace du Bosquet" | 798,96 € | CAF | 60% | 11 149,63€ |
| Multi-Accueil "Le Petit Bosquet" | Matériel "Ergo", mobilier et rangement | 1 383,94 € | MSA | 20% | 3 716,84€ |
| | Rénovation bâtiment/sécurité | 499,57 € | CCCPS | 20% | 3 716,84€ |
| | Informatique | 225,00 € | | | |
| Micro-Crèche "Les Marrassous" | Mobilier et Rangement | 181,47 € | | | |
| | Informatique | 74,17 € | | | |
| ALSH CCCPS | Sainte Euphémie | 4207,48 € | | | |
| | Matériel éducatif | 180,00 € | | | |
| | Antenne Saillans | 6 751,74 € | | | |
| | Informatique | 774,17 € | | | |
| | Matériel Séjour Jeunes | 679,95 € | | | |
| RAM CCCPS Antenne Crest | Matériel éducatif | 243,12 € | | | |
| RAM CCCPS Antenne Piegros la Clastre | Matériel éducatif | 104,48 € | | | |
| Multi-Accueil "Les Tchoupinets" | Rénovation bâtiment/sécurité | 639,44 € | | | |
| Multi-Accueil "Les P'tits Bouts" | Rénovation bâtiment/sécurité | 1 005,24 € | | | |
| TOTAL → | | 18 582,72 € | TOTAL | | 18 582,72€ |

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres cette demande de subventions à la CAF et à la MSA et autorise le Président à signer les actes afférents à cette décision.

9. Renforcement du service d'accueil, mission attribuée à la MJC Centre Social « Nini Chaize »

Marie Christine Darfeuille, Vice-présidente au social, explique que l'actuelle convention liant la CCCPS à la MJC « Nini Chaize » est une subvention d'équilibre actuellement plafonnée à 109 048 €. Cette subvention est destinée à financer les activités inscrites dans le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) (ALSH 6-11 ans, 11-14 ans et accueil de jeunes 14-17 ans).

Elle rappelle également que la MJC a eu en 2009 l'homologation Centre Social et a sollicité une subvention complémentaire de 8 500 €. Cette subvention est affectée à une charge de travail qui se traduit par un accompagnement de projets mis en place par la Communauté de Communes.

Suite au diagnostic réalisé en 2015, de nouvelles actions inscrites dans le renouvellement et avenant du CEJ CCCPS 2015/2018, et menées par la MJC « Nini Chaize » modifient et renforcent les services portés par la MJC au nom de la CCCPS.

Cela implique donc une nouvelle convention et l'octroi de subventions supplémentaires.

Les actions supplémentaires sont les suivantes :

- développement de l'action des 6/11 ans avec l'accueil possible de 12 places supplémentaires (soit 36 places au total) : subvention de 19 500 €,
- création de l'action « accueil de jeunes » sur la commune de Saillans en 2016 : subvention de 20 000 €.

Il est proposé de modifier la convention en augmentant le nombre de places de l'accueil des 6/11 ans et de porter ce chiffre à 36. Et concernant la nouvelle action « accueil jeunes », il est proposé de rédiger un nouvel article dans la convention pour créer le portage de ce nouveau service sur la commune de Saillans.

La convention est signée sur 1 an renouvelable 2 fois par tacite reconduction. Le montant des subventions est plafonné à 148 548 € pour la partie des services portés par la MJC et encadrés par le CEJ (hors subvention au Centre Social).

Marie Christine Darfeuille rappelle que les services ALSH 6-11 ans, 11-14 ans et accueil de jeunes 14-17 ans et le foyer Jeunes sont des services communautaires confiés à une association et que, par conséquent, aucun changement du nombre de places, aucune modification du service ne peut avoir lieu sans l'accord express de la CCCPS. Par ailleurs, ces propos seront retranscrits dans la convention.

Afin d'harmoniser les paiements de la CCCPS aux associations et notamment à la MJC Nini Chaize, il est proposé de verser 80 % de la subvention en année N à raison de 20 % par quart soit en Février, Mai, Août et Novembre et 20 % en année N+1 au regard des éléments comptables de l'année N transmis par la MJC « Nini Chaize ».

La Commission donne un avis favorable.

Le Président rappelle que ces aides sont calculées au prorata, c'est une subvention d'équilibre.

Franck MONGE demande si c'est le même principe de calcul pour les jeunes de 14-17 ans.

Le Président répond positivement car les jeunes sont comptabilisés comme les autres enfants.

Maryline MANEN souligne que l'accueil de jeunes à Saillans permet une harmonisation du service sur le territoire.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres les nouvelles actions confiées à la MJC Nini Chaize dans le cadre d'une nouvelle convention ainsi que les modalités d'attribution d'une subvention de 148 548 € annuel plafonnée à l'équilibre budgétaire et autorise le Président à signer les actes afférents.

I 0. Convention de partenariat « animation sociale » entre le Département de la Drôme et la CCCPS

Le Département de la Drôme propose d'accompagner les politiques « jeunesse » du territoire de la CCCPS sur un objectif d'« Animation Sociale » dans le cadre d'une convention, auparavant intitulée « Schéma Jeunesse ». 3 objectifs et une priorité départementale sont définis dans cette convention :

- La socialisation,
- Le développement local,
- Les actions culturelles, scientifiques, techniques et sportives.

Avec une priorité pour le Départemental 2016 autour de la thématique de l'information

L'animation sociale se décline sur le territoire de la CCCPS selon trois missions opérationnelles :

- La coordination : avec le chef de projet jeunesse – Caroline Faure,
- L'animation de proximité :
 - ✓ MJC Nini Chaize – ALSH à Aouste sur Sye et « accueil jeunes » à Aouste sur Sye et Saillans,
 - ✓ ALSH CCCPS – ALSH à Crest et Saillans et « accueil jeunes » à Crest,
- La médiation sociale : portée par certaines communes du territoire.

Le Département assure à la CCCPS le financement des professionnels de l'animation sociale sous réserve de l'inscription annuelle des crédits et de leur affectation

Au titre de l'année 2016, le Département d'engage à financer :

- 1/2 poste de chef de projet à hauteur de 17 500 € par ETP, soit 8 750 € pour la CCCPS pour le poste de Caroline Faure,
- 1 poste d'animateur de proximité à hauteur de 17 500 €. La commission propose de reverser cette subvention à la MJC Nini Chaize pour l'année 2016, comme cela a été fait les années précédentes pour le schéma jeunesse.

Au vue des projets jeunesse du territoire (accueil de jeunes Saillans et Crest), le département précisera au cours de l'année si cet engagement peut perdurer ou se modifier.

Dans le cadre de la présente convention, le Département s'engage à apporter une dotation de 26 250 € pour l'année 2016.

Le Président rajoute que lors de sa rencontre avec M. Karim Oumeddour, Conseiller départemental délégué en charge des sports, il lui a affirmé le maintien de la politique jeunesse du Département pour cette année même si elle n'est pas pérenne sur les années à venir.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres cette convention, attribuée pour l'année 2016, 17 500 € maxi (sur présentation des justificatifs) à la MJC Nini Chaize et autorise le Président à signer les actes afférents.

I 1. Salaire accueil de loisirs CCCPS

Marie Christine Darfeuille, Vice-présidente au social, explique que l'accueil de loisirs de la CCCPS compte parmi ses agents des animateurs vacataires pour compléter les effectifs durant les vacances scolaires : 3 vacataires par jour lors des petites vacances et en moyenne 8 par jour lors de la période estivale.

D'autre part, il semble, depuis la réforme des rythmes scolaires, que de nombreux animateurs aient pu être embauchés en contrat dans les collectivités et les associations pour animer les TAP, les activités péri et extra-scolaires. L'addition de ces différents missions et contrats permet de faire des contrats plus intéressants et plus pérennes pour les animateurs.

Aussi, compte tenu des difficultés de recrutement des vacataires à l'ALSH à Crest pour les périodes de vacances scolaires, compte tenu de la tarification qui est restée identique depuis plusieurs années, compte tenu du taux de vacation bas par rapport au temps de travail journalier (plus de 10h/ jours) et à la base du SMIC (9,67 brut de l'heure), il est proposé afin que les postes proposés deviennent plus attractifs la réévaluation des salaires des agents de l'ALSH de la manière suivante :

| | | <i>Salaire Brut Journalier actuel en €</i> | Proposition salaire brut journalier en € |
|---|------------------------|--|---|
| Directeur Vacations à la journée | Journée normale | 86 | 86 |
| | Camping centre | 110 | 110 |
| | Camping hors centre | 118 | 118 |
| Animateur BAFA Vacations à la journée | Journée normale | 43 | 67 |
| | Camping centre | 55 | 80 |
| | Camping hors centre | 59 | 85 |
| Animateur stagiaire BAFA Vacations à la journée | Journée normale | 28 | 43 |
| | Camping centre | 39 | 55 |
| | Camping hors centre | 42 | 59 |
| Animateur sans formation BAFA Vacations à la journée | Journée normale | 19 | 28 |
| | Camping centre | 30 | 39 |
| | Camping hors centre | 34 | 42 |

La proposition se base pour un animateur qualifié sur le SMIC brut pour 7 heures de travail, soit 67,27 €. La Commission propose cette réévaluation.

Béatrice REY demande, si avant de faire ces propositions, les agents se sont renseignés auprès des autres collectivités.

Marie Christine DARFEUILLE répond qu'effectivement dans le Diois ce sont pratiquement les mêmes tarifs qui sont appliqués.

Agnès HATTON souligne qu'elle est d'accord pour cette augmentation, car, en effet, les tarifs précédents étaient bas, surtout qu'il faut rajouter au temps de présence auprès des enfants les temps de préparation.

Yvan LOMBARD trouve que l'augmentation est importante.

Marie Christine DARFEUILLE explique qu'aucune augmentation n'a été réalisée depuis un certain temps d'où cette réévaluation.

Vincent BEILLARD estime que ces salaires sont encore bas, car comme disait Mme HATTON, les animateurs ont de grandes amplitudes horaires entre l'encadrement des enfants et les temps de préparation.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres la modification de la grille des salaires journaliers du personnel de l'ALSH et autorise le Président à signer les actes afférents.

Thématique administrative / Service mutualisé

I2. Convention de services mutualisés comptabilité / ressources humaines entre la CCCPS et le SIVU « Les Enfants du Solaire »

Le Président explique que le SIVU « Les Enfants du Solaire » exerce la compétence « périscolaire » depuis cet automne et ces membres ont demandé auprès de la CCCPS de travailler sur un service commun pour les accompagner dans les missions de comptabilité et de ressources humaines.

En effet, dans une logique de bonne gestion et d'efficacité, il semble concordant de mutualiser ces missions entre l'intercommunalité et le syndicat. Le Président propose à cette fin une convention visant à organiser le fonctionnement de ce service commun ainsi que les modalités de remboursement. Dès lors, la CCCPS exercera les missions suivantes pour le compte du SIVU :

- Comptabilité :
 - établissement et enregistrement du budget primitif ; élaboration du compte administratif,
 - gestion financière avec le suivi de la trésorerie et des autres ratios de gestion,
 - enregistrement et mise en paiement des factures,
 - enregistrement et encaissement des recettes du service,
 - dettes, immobilisations.

- Ressources humaines :
 - élaboration des contrats de travail,
 - établissement mensuel des paies,
 - déclarations trimestrielles auprès des organismes sociaux,
 - déclarations annuelles.

Afin d'avoir une convention de service mutualisé, nous avons demandé à notre avocat de rédiger une convention type. Cette convention sera établie financièrement comme suit :

- coût des agents mis à disposition comprenant les salaires, les charges patronales et avantages acquis, les assurances, les frais de déplacement, les frais liés aux formations... (déduction éventuelle des recettes telles que remboursement contrat aidé),
- coût de structure : (fluides du siège, logiciel, entretien, maintenance, alarme, encadrement (N+I), assurances...) (répartis selon le nombre d'ETP total du N+I / sur le nombre d'ETP mise à disposition),
- frais d'investissement,
- frais d'entretien du matériel et des logiciels spécifiques au service,
- coût divers liés aux services (location de bureau spécifique et leurs charges, cout de mise en place du service...), ces frais particuliers seront énumérés spécifiquement dans chaque convention.

La convention sera rédigée en ces termes.

Le Président précise que la convention est en cours de rédaction en lien avec l'avocat de la CCCPS et le syndicat.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres ces orientations, autorise le Président à signer cette convention et à modifier dans ce sens toutes conventions de service mutualisé aujourd'hui en vigueur et autorise le Président à signer les actes afférents.

13. Convention entre les communes et la CCCPS pour l'extension du marché d'étude « structure »

Paul Vindry, Vice-président à l'aménagement-habitat-énergie, explique que le développement des énergies renouvelables est l'un des axes de la convention de partenariat entre la CCVD et la CCCPS, signée le 8 avril 2015, « Biovallée® 2020, vers un territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

Une délibération prise en date du 24/09/15 a validé l'extension du marché porté par la CCVD pour la réalisation d'étude de conception et de dimensionnement photovoltaïque aux bâtiments communaux et intercommunaux sur le périmètre de la CCCPS.

Dans le cadre des études de potentiel en photovoltaïque sur les toitures de bâtiments publics, des études sur la capacité de portance des toitures et un diagnostic amiante se révèlent parfois nécessaires. Les diagnostics amiante sont en effet obligatoires pour les couvertures fibrociment d'avant 1996.

La CCVD a deux marchés à bons de commande pour la réalisation de ces études. Le marché à bons de commande passé par la CCVD avec l'entreprise retenue (le Bureau d'études SERTEC) s'applique préférentiellement pour des commandes d'études par « lot » de 4 études au moins.

Les études de capacité de portance sont financées par la convention TEPOS, signée avec l'ADEME en 2013, à hauteur de 70 %.

Le prix unitaire par toiture correspondant à la réalisation de l'étude de capacité de portance, est de 1320 euros TTC. Avec l'aide TEPOS, le reste à charge par toiture est de 396€ TTC.

Le prix unitaire pour le diagnostic amiante est de 100 à 300 €.

Compte tenu de l'intérêt de ces études pour valider la faisabilité d'équipement photovoltaïque des toitures de bâtiments publics (confirmer la capacité de portance de la structure ou chiffrer son renforcement), il paraît très opportun de permettre aux communes de la CCCPS et à l'intercommunalité elle-même de bénéficier de ces marchés. Les communes en maîtrise d'ouvrage pourront ainsi bénéficier de ces prestations. Le montant des études leur sera refacturé par la CCCPS.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres ce groupement de commandes et autorise le Président, dans le cadre de la compétence production d'énergie, à lancer les études nécessaires sur les bâtiments de la CCCPS et à signer tous les actes afférents à cette décision.

14. Autorisation de signer les demandes d'autorisation du droit de sols de la CCCPS.

Dans le cadre des aménagements et des travaux de la CCCPS, la Communauté de Communes doit déposer des autorisations du droit des sols (permis de construire, ...). Afin de faciliter la fluidité des projets :

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité de ses membres le Président, pendant la durée du mandat, à signer tous ces actes à l'instant, dans la mesure où ces projets sont budgétisés.

Thématique développement local/ contrats territoriaux

I5. Désignation des membres représentant la Communauté de Communes au sein du Comité de Programmation LEADER 2014-2020

Paul Vindry, Vice-président à l'aménagement-habitat-énergie, explique que le projet réunissant la Communauté de Communes du Val de Drôme et la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans a été retenu le 19 février 2015 pour porter un programme européen LEADER.

Le Comité de Programmation du GAL Vallée de la Drôme, qui est en cours d'organisation, sera constitué de 26 membres titulaires : 12 membres représentant le secteur public et 14 membres représentant le secteur privé.

Conformément aux articles L5711-1 et L5212-71 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner les représentants communautaires membres du Conseil qui devront siéger au sein du Comité de Programmation LEADER.

Conformément à la convention de partenariat entre la C.C.V.D et la C.C.C.P.S concernant le programme LEADER, il est proposé de désigner six représentants titulaires et six représentants suppléants sur le modèle des délégués au C.D.D.R.A.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité de ses membres :

- **désigne :**

| Titulaires | Suppléants et respectivement à l'ordre indiqué |
|----------------------------|---|
| MAGNON Gilles | MANDARON Joël |
| REY Béatrice | POINT Jean-Pierre |
| VINDRY Paul | BENOIT Denis |
| LOMBARD Yvan | CORNEILLE Audrey |
| DARFEUILLE Marie-Christine | MONGE Franck |
| BEILLARD Vincent | HATTON Agnès |

- **propose au Comité de Programmation la candidature de Madame Béatrice REY à la Vice-présidence du Groupe d'Action Locale (GAL) « Vallée de la Drôme » et du Comité de Programmation, comme indiqué dans la Convention de Partenariat avec la Communauté de Communes du Val de Drôme.**
- **autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Thématique Urbanisme / Aménagement du territoire

I6. SCoT : Désignation des membres représentant la Communauté de Communes au sein du Comité de Pilotage

Dans le cadre de la délibération relative à l'élaboration d'un SCoT sur notre territoire, un comité de pilotage a été créé avec la CCVD qui a pour but d'élaborer les statuts du Syndicat porteur, de rédiger un cahier des charges pour le lancement des études et de finaliser des documents de communication envers les communes puis la population.

Il ressort que 9 membres par EPCI sont dans le comité de pilotage. Le bureau souhaite que la liste proposée par le Président soit délibérée en conseil communautaire

Il est proposé :

- Paul VINDRY,
- Gilles MAGNON,
- Béatrice REY,
- Denis BENOIT,
- Franck MONGE,
- Marie Christine DARFEUILLE,
- Vincent BEILLARD,
- Jean Pierre POINT,
- Jean Louis BAUDOIN.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres cette nomination au Comité de Pilotage SCoT et autorise le Président à signer tous les actes afférents à cette décision.

Thématique Finances publiques

17. Décision modificative BP CCCPS / DM N°1

Dans son rapport d'octobre 2015 sur les finances locales, la Cour des Comptes pointe l'absence d'amélioration significative dans la tenue des comptes dédiés à l'enregistrement des flux croisés entre les communes-membres des structures intercommunales et la Communauté de Communes. En effet, les dispositifs de mutualisation doivent être conformes aux bonnes imputations comptables pour obtenir une vision réelle des données financières à l'échelle du territoire.

Flux croisés : remboursement de mise à disposition du personnel par la CCCPS à des communes.

FONCTIONNEMENTS – Virement de crédit

Recettes – 6419 remboursement sur rémunérations du personnel (Service Mutualisé Technique) :
- **53 125,00 €**

Recettes – 6419 remboursement sur rémunérations du personnel (Service Mutualisé Secrétariat) :
- **15 590,00 €**

Recettes – 6419 remboursement sur rémunérations du personnel (Service Mutualisé Urbanisme) :
- **44 442,00 €**

Recettes – 6419 remboursement sur rémunérations du personnel (CCVD / Tourisme et OCMMR) :
- **83 865,00 €**

Total chapitre 013 Atténuations de charges : - 197 022,00 €

Recettes – 70845 Mise à disposition du personnel facturée aux communes-membres du GFP :
+ 197 022,00 €

Total chapitre 070 Produits des services du domaine et ventes diverses : + 197 022,00 €

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres cette décision modificative.

18. Décision modificative BP CCCPS / DM N°2

Régularisation écritures 2014

A la reprise des balances fusionnées des 2 communautés, 2 écritures subsistent :

- Restitution suite à un dégrèvement de la CFE pour **915,00 €**
- Manque un prélèvement au titre du FNGIR pour **1 533,75 €**

FONCTIONNEMENTS – Virement de crédit

| | |
|---|---------------------|
| Dépenses – 022 dépenses imprévues : | - 2 448,75 € |
| Dépenses – 73923 reversement FNGIE : | + 1 533,75 € |
| Dépenses – 7391178 autres restitutions au titre de dégrèvement sur contributions directes : | + 915,00 € |

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres cette décision modificative.

19. Décision modificative BP BIE / DM N°1

Régularisation des dotations aux amortissements

L'estimation des charges prévisionnelles des dotations n'a pas été assez provisionnée.

FONCTIONNEMENTS – Virement de crédit

| | |
|--|---------------------|
| Dépenses – 6228 Divers | - 3 878,00 € |
| Dépenses – 6811 Dotations aux amortissements | + 3 878,00 € |

INVESTISSEMENTS – Augmentation de crédit

| | |
|--|---------------------|
| Dépenses – 020 dépenses imprévues | + 3 878,00 € |
| Recettes – 281732 Dotations sur immeubles de rapport | + 2 130,00 € |
| Recettes – 281881 Dotations sur installations générales, agencements | + 1 748,00 € |

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres cette décision modificative.

20. Questions diverses

Réunions lors des conseils municipaux sur le centre aquatique

Marie-Pascale ABEL-COINDOZ voudrait savoir quelles sont les motivations des élus pour organiser des réunions sur le centre aquatique dans tous les conseils municipaux. Elle demande aussi si ce n'est pas de la propagande.

Le Président répond que ces réunions ont été décidées suite à des articles de presse parus, après le Conseil Communautaire du 4 février, et des flyers distribués dans les boîtes aux lettres sur lesquels beaucoup d'informations fausses et mensongères étaient écrites. La volonté est d'apporter aux élus les bonnes informations sur ce dossier.

Marie-Pascale ABEL-COINDOZ demande si, lors de cette réunion, elle peut inviter la population de sa commune.

Le Président rappelle que sauf décision contraire du maire, les réunions de conseil municipal sont des séances ouvertes au public. Il ne voit pas d'objections dans le sens où cette réunion se déroule sans insulte à son encontre ou à celle des élus.

Coupes budgétaires de la Région

Marie-Pascale ABEL-COINDOZ aimerait savoir si, à ce jour, le Président a des informations sur les coupes budgétaires de la Région.

Le Président explique qu'à ce jour, il n'a pas plus d'information sur le devenir du CDDRA que ce qui est écrit dans le courrier envoyé par la Région aux intercommunalités, c'est-à-dire que l'investissement est subventionné tandis que le fonctionnement et l'animation sont en suspens. De plus, les dossiers d'investissement sont traités en étroite collaboration entre la Région et l'intercommunalité.

Denis BENOIT exprime son mécontentement quant à l'arrêt du CDDRA, car cela laisse les collectivités dans le flou.

Travaux entrepris à la piscine intercommunale de Crest

Jean Marc MATTRAS souhaiterait savoir pourquoi des travaux ont été entrepris à la piscine intercommunale de Crest.

Le Président rappelle qu'il y a une perte d'eau de 100 m³ par jour qui est due aux fissures constatées dans cette structure âgée de plus de 50 ans. Les travaux entrepris sont la préparation des supports et l'étanchéité des bassins. Ces travaux seront amortis dans 3 ans avant l'ouverture du centre aquatique.

Agnès HATTON rajoute que Sandrine Echaubard, lors du budget, avait expliqué les travaux de la piscine. L'année dernière, les services techniques avaient effectué des réparations moins onéreuses qui se sont révélées inefficaces. Il a donc été décidé de réaliser des travaux plus conséquents et surtout plus adaptés pour les 3-4 années à venir jusqu'à l'ouverture du centre aquatique.

L'ordre du jour est épuisé.

Le prochain Conseil Communautaire sera le 2 juin 2016 à 19h00. Le lieu sera communiqué dans la convocation.

La séance est levée à 21h35.

Fait à Piégros la Clastre,
le 04 mai 2016
Le Président,